

# Conseil Communautaire

## Délibération n°512026

### Mercredi 29 avril 2026 – 16h00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-512026-DE



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

---

#### **Objet : Adhésion et désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'agence de développement et des transitions**

**Monsieur Loïc Fataccioli, Vice-Président délégué à la transition énergétique,** rappelle que Lunel Agglo est membre fondateur de l'agence des transitions, créée par les 8 EPCI de l'aire montpelliéraine pour fédérer les acteurs engagés en faveur de la transformation de notre économie. Créée en 2023, cette association est dédiée aux transitions écologiques, sociales et sociétales de nos territoires et entreprises et rassemble les établissements d'enseignement supérieurs, les centres de recherche et les institutions politiques et financières. A ce titre, Lunel Agglo bénéficie d'un siège au sein du conseil d'administration et prend une part active aux décisions de l'association.

L'agence a pour missions de co-construire et développer des projets structurants en faveur de la transition écologique et sociétale des entreprises ; une alliance à grande échelle pour accélérer les transitions des entreprises. Depuis sa création, l'agence a mis en œuvre des dizaines d'actions, dont certaines sur notre territoire : deux éditions de Tech The Futur avec l'IMT d'Alès pour accélérer les projets des entreprises avec les élèves ingénieurs de l'école des Mines, le programme Lunel Agglo'Transition pour que les entreprises gagnent en compétitivité en intégrant le développement durable dans leur process, les mises en réseaux d'entreprises avec des programmes de financement spécifiques.

Elle a notamment organisé le plus grand hackathon d'Europe en rassemblant sur une journée les salariés mis à disposition par les grandes entreprises et les jeunes projets économiques vertueux.

Le contexte réglementaire et mondial fait de la transition écologique une priorité alors que les petites et moyennes entreprises rencontrent des difficultés à atteindre ces objectifs. Il s'agit d'une agence au service des TPE et PME déjà implantées sur les territoires, qui ont besoin de formations, de conseils, de financements pour investir dans un nouveau modèle économique.

Membre depuis 2023, Lunel Agglo souhaite poursuivre son implication dans l'agence des transitions aux côtés des autres EPCI qui composent le collège 1, pendant la durée du mandat. Le montant de l'adhésion s'élève à 5 000 € annuels pour la catégorie des EPCI.

**Monsieur le Président** demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) :

**APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo à l'association de l'agence de développement et des transitions dans les conditions susmentionnées,

**APPROUVE** les statuts de l'association de l'agence de développement et des transitions,

**APPROUVE** le montant de cotisation de 5 000€ annuels à verser pour l'année 2026 à l'association, selon les modalités définies dans les statuts,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Aux fins d'adhésion Lunel Agglo doit désigner son représentant au sein du conseil d'administration de l'association.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

**Monsieur le Président** propose la candidature de monsieur Loïc Fataccioli en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein l'association de l'agence de développement et des transitions.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'association de l'agence de développement et des transitions.

**Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'association de l'agence de développement et des transitions, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de l'association de l'agence de développement et des transitions, par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) :

**DESIGNE** monsieur Loïc Fataccioli en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de l'association de l'agence de développement et des transitions, et le déclare immédiatement installé dans sa fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo



Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 12/05/26  
Publication du

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260512-512026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex